

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 908

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

069 200 210 RCS Angers.

TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2081880.00 EUR.

Adresse : 1, Rue du Tertre, Parc d'Activités Angers/Beaucouzé 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement du 18 Février 2022, la société TRIGONE CONSEIL LITTORAL, Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 150.000,00 Euros, dont le siège social est situé à GRAVELINES (Nord) 135 Rue Jean Baptiste Godin – ZA du Guindal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 353 748 817, et la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH, Société par actions simplifiée au capital de 2.088.890,00 Euros, dont le siège social est à BEAUCOUZE (Maine-et-Loire) 1 Rue du Tertre - Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 069.200.210, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TRIGONE CONSEIL LITTORAL par la société TGS France EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société TRIGONE CONSEIL LITTORAL ferait apport à la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH de la totalité de son actif, soit 1.845.237,93 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 916.986,63 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 928.251,30 Euros. En rémunération de cet apport net, 5.591 actions nouvelles de 10,00 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH à titre d'augmentation de son capital social de 55.910 Euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 872.341,30 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 5.591 actions de la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH pour 5.000 parts de la société TRIGONE CONSEIL LITTORAL. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet au 1er avril 2022 d'un point de vue juridique. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TRIGONE CONSEIL LITTORAL depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH. La société TRIGONE CONSEIL LITTORAL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à

la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 1er avril 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH en date du 18/02/2022, -au greffe du Tribunal de commerce de DUNKERQUE pour la société TRIGONE CONSEIL LITTORAL en date du 21/02/2022. Pour avis M. Christian FOUCHARD Gérant SARL TRIGONE CONSEIL LITTORAL M. Sylvain BEGENNE Directeur Général SAS TGS FRANCE EXPERTISE COMPTABLE PAIE RH.

